

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à l'école Jean-Jacques-Bertrand située au 255, rue Saint-André, Farnham, mardi 28 novembre 2017, à 19 h 30.

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou  
Georgette Beauregard Boivin  
Claude Dubois  
Marc Gagnon  
Marilyne Lafrance  
Pierre Lavoie  
Claude Nadeau  
Marie Claude Noiseux  
Geneviève Perron  
Serge Poirier

Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

**Est absent :**

Danny Lamoureux

**Sont également présents :**

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Carl Morissette	Directeur général adjoint, services éducatifs
Guy Tardif	Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Katherine Plante	Secrétaire générale
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles
Anick Hétu	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières

**I. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

Madame Georgette Beauregard Boivin invite les membres du conseil des commissaires ainsi que le public à porter un ruban blanc en signe de paix.

20CC1718-045

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20CC1718-046

#### 3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 24 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin appuyé par Madame Marie-Claude Noiseux

**D'ADOPTER** le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### 3.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Racine indique que les suivis ont été pris en compte par l'administration.

### 4. MENTION DE FÉLICITATIONS

20CC1718-047

#### 4.1 **MADAME ANNIE CHIASSON, ENSEIGNANTE – ÉCOLE MONSEIGNEUR-DOUVILLE**

**CONSIDÉRANT** la transformation totale de la classe 602 en classe flexible;

**CONSIDÉRANT** l'impact positif présent chez les élèves de cette classe quant à leur capacité de concentration;

**CONSIDÉRANT** que l'enseignante, Annie, a présenté un projet à la Caisse populaire qui lui a permis avec l'aide monétaire, le support de la direction et de ses collègues de passer en mode flexible;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**QUE** le Conseil des commissaires décerne une mention de félicitations à madame Annie Chiasson, enseignante à l'école Mgr-Douville, pour son travail à l'égard de l'innovation pédagogique. Les effets notables du succès de cette classe ont donné le goût aux autres enseignantes de suivre le mouvement. Merci Annie pour ton goût de faire la différence.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-048

#### 4.2 **MADAME MÉLISSA TÉTREULT, ENSEIGNANTE – ÉCOLE MONSEIGNEUR-DOUVILLE**

**CONSIDÉRANT** que l'activité *Petit trot, grand Galop* permet de développer de saines habitudes de vie et de faire bouger davantage les élèves;

**CONSIDÉRANT** que chaque élève participe au projet à son rythme;

**CONSIDÉRANT** que cette activité s'adresse aux élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année et le but ultime est de participer à une course de 3 kilomètres pour les 3<sup>e</sup> année et de 4 kilomètres pour les 4<sup>e</sup> année ;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**QUE** le Conseil des commissaires décerne une mention de félicitations à madame Mélissa Tétreault, enseignante à l'école Mgr-Douville, pour son implication dans l'activité *Petit trot, grand Galop* qui permet de développer de saines habitudes de vie et de faire bouger davantage les élèves.

Adopté à l'unanimité.

## 5. PAROLE AUX ÉLÈVES ET AU PUBLIC

Mesdames Lyne Morency et Manon Bessette traitent d'une situation vécue à l'école de la Moisson-d'Or lors d'une panne d'électricité, notamment l'absence d'eau courante, des problématiques en lien avec les odeurs dû au non-fonctionnement des chasses d'eau et l'absence d'éclairage adéquat. Elles soulignent des problématiques relativement à l'hygiène et à la sécurité. Elles mentionnent la lettre reçue de la Commission scolaire afin de clarifier le mode de gestion de la panne électrique.

Monsieur Paul Sarrazin explique que la Commission scolaire reçoit les informations et comprend ce que le personnel a pu vivre lors de ces événements.

Monsieur Eric Racine ajoute des éléments de clarifications et explique le processus de décision relatif à la fermeture d'une école et les conséquences afférentes pour les élèves et leurs parents.

Monsieur Éric Bédard, président du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska, revient sur la panne électrique et les conditions de travail des enseignants. Il soutient qu'il doit y avoir des mesures d'urgence.

## 6. POINTS DE DÉCISION

### 6.1 RÈGLEMENT 3.1 – PLANIFICATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTISATION

20CC1718-049

#### 6.1.1 RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (l'« **Emprunteur** ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 835 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

**CONSIDÉRANT** que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « **Ministre** ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 8 novembre 2017 ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Madame Georgette Beauregard Boivin

- I. **QU'**un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 835 000 \$, soit institué;

2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe I ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe I, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe I ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et

- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
le directeur général;  
ou la directrice du service des ressources financières;  
ou le directeur adjoint du service des ressources financières;  
ou la secrétaire générale;
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet; à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes; à livrer le billet; à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes; à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-050

#### 6.1.2 MINISTÈRE DU REVENU – REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION

**CONSIDÉRANT** le besoin pour les cadres du service des ressources financières de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* de communiquer avec Revenu Québec par divers moyens, d'accéder au service de gestion des comptes et de procéder aux inscriptions et mises à jour requises dans la gestion administrative de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour les cadres du service des ressources financières d'utiliser les outils  *clicSÉQUR – Entreprises* et  *Mon dossier pour les entreprises* de Revenu Québec dans un souci d'efficacité et d'efficience ;

**CONSIDÉRANT** les nouvelles modalités exigées par Revenu Québec pour conserver les accès antérieurement disponibles dans  *Clic Revenu* et maintenant disponibles dans  *clicSÉQUR – Entreprises* et  *Mon dossier pour les entreprises* ;

**CONSIDÉRANT** la résolution adoptée en séance ordinaire par le Conseil des commissaires, le 24 septembre 2013 (# 16CC1314-044) nommant son représentant pour effectuer les tâches et mises à jour dans l'ancien système ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Marie Claude Noiseux

**D'AUTORISER** la Directrice du service des ressources financières, le Directeur adjoint du service des ressources financières ainsi que l'Agente d'administration du service des ressources financières à :

- Consulter le dossier de l'organisation et agir au nom et pour le compte de l'organisation, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'organisation pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
- Effectuer l'inscription de l'organisation aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'organisation, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
- Effectuer l'inscription de l'organisation à  *clicSÉCUR – Entreprises* et à  *Mon dossier pour les entreprises* ;
- Consulter le dossier de l'organisation et agir au nom et pour le compte de l'organisation, conformément aux conditions d'utilisation de  *Mon dossier pour les entreprises*, qu'il est possible de consulter sur le site internet de Revenu Québec et d'accepter.

**D'AUTORISER** le ministre du Revenu à communiquer avec la Directrice du service des ressources financières, le Directeur adjoint du service des ressources financières ainsi que l'Agente d'administration du service des ressources financières par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont ils disposent sur l'organisation et qui sont nécessaires à l'inscription à  *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité.

## 6.2 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

20CC1718-051

### 6.2.1 ARCHITECTURE – GYMNASÉ, ÉCOLE DU PREMIER-ENVOL

**CONSIDÉRANT** le besoin du Service des ressources matérielles de s'adjoindre les services de professionnels en architecture pour réaliser le projet de construction ;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux de construction débuteront en février 2018 et se termineront en octobre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** la formation du Comité de sélection en conseil du 26 septembre 2017 (#20CC1718-025) ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du Comité de sélection du 22 novembre 2017 ;

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**QUE** le Conseil des commissaires autorise l'adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture dans le dossier de construction d'un gymnase à l'école du Premier-Envol suite à la recommandation du Comité de sélection à *Vincent Leclerc Architecte Inc.*, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres.

**QUE** le Directeur général soit mandaté pour signer tous documents en découlant pour et au nom de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-052

### 6.2.2 INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE – GYMNASSE, ÉCOLE DU PREMIER-ENVOL

**CONSIDÉRANT** le besoin du Service des ressources matérielles de s'adjoindre les services de professionnels en ingénierie mécanique et électrique pour réaliser le projet de construction ;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux de construction débuteront en février 2018 et se termineront en octobre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** la formation du comité de sélection en conseil du 26 septembre 2017 (#20CC1718-025);

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du comité de sélection du 22 novembre 2017 ;

Il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux et appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**QUE** le Conseil des commissaires autorise l'adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie mécanique et électrique dans le dossier de construction d'un gymnase à l'école du Premier-Envol suite à la recommandation du Comité de sélection à *Bouthillette Parizeau Inc.*, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres.

**QUE** le Directeur général soit mandaté pour signer tous documents en découlant pour et au nom de la commission scolaire du Val-des-Cerfs.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-053

### 6.2.3 INGÉNIERIE STRUCTURE ET CIVIL – GYMNASSE, ÉCOLE DU PREMIER-ENVOL

**CONSIDÉRANT** le besoin du Service des ressources matérielles de s'adjoindre les services de professionnels en ingénierie structure et civil pour réaliser le projet de construction ;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux de construction débuteront en février 2018 et se termineront en octobre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** la formation du comité de sélection en conseil du 26 septembre 2017 (#20CC1718-025) ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du comité de sélection du 22 novembre 2017 ;

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois et appuyé par Madame Jeannine Barsalou

**QUE** le Conseil des commissaires autorise l'adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie structure et civil dans le dossier de construction d'un gymnase à l'école du Premier-Envol suite à la recommandation du Comité de sélection à *Beaudoin Hurenz Inc.*, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres.

**QUE** le Directeur général soit mandaté pour signer tous documents en découlant pour et au nom de la commission scolaire du Val-des-Cerfs.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-054

#### 6.2.4 CHARGÉS DE PROJETS – GYMNASSE, ÉCOLE DU PREMIER-ENVOL

**CONSIDÉRANT** le besoin du Service des ressources matérielles de s'adjoindre les services d'un chargé de projets pour réaliser le projet de construction ;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) permet, à même les enveloppes d'investissement, de s'adjoindre des services professionnels pour une valeur maximale de 4% pour un chargé de projets;

**CONSIDÉRANT** la formation du comité de sélection en conseil du 26 septembre 2017 (#20CC1718-024) ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix ajusté le plus bas, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de services (analyse et recommandation lors de la rencontre du 22 novembre 2017) ;

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois et appuyé par Madame Georgette Beaugard Boivin

**QUE** le Conseil des commissaires autorise l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour un chargé de projet, dans le dossier de construction d'un gymnase à l'école du Premier-Envol, suite à la recommandation du Comité de sélection à l'entreprise *Groupe Axor Inc.*, pour un montant de 107 700,00\$ avant taxes, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-055

#### 6.2.5 VÊTEMENTS SCOLAIRES

**CONSIDÉRANT** le besoin de fournir des vêtements scolaires pour plusieurs établissements de la commission scolaire ;

**CONSIDÉRANT** le mode d'adjudication « Rapport qualité-prix » selon le prix ajusté le plus bas ;

**CONSIDÉRANT** la formation du comité de sélection en conseil du 26 septembre 2017 (#20CC1718-027);

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du comité de sélection du 15 novembre 2017 ;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Madame Marie Claude Noiseux

**D'AUTORISER** l'adjudication d'un contrat pour les vêtements scolaires suite à la recommandation du comité de sélection à l'entreprise *Publicité Malga Inc.* pour un montant estimé de 371 401,00 \$ et ce pour un contrat de 3 ans, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.



### 6.3 RÈGLEMENT 3.9 – RÉAMÉNAGEMENT DES SECTEURS SCOLAIRES

20CC1718-056

#### 6.3.1 RÉVISION DES SECTEURS SCOLAIRES – GRANBY

**CONSIDÉRANT** la modification de la détermination des services éducatifs des écoles secondaires de Granby;

**CONSIDÉRANT** les prévisions démographiques établies par le MEEES pour les écoles des municipalités de Granby, Ste-Cécile-de-Milton, Roxton Pond et de St-Alphonse de Granby;

**CONSIDÉRANT** la surpopulation de certaines écoles;

**CONSIDÉRANT** le déséquilibre de la répartition de la clientèle scolaire dans certains secteurs;

**CONSIDÉRANT** les capacités d'accueil des écoles des municipalités de Granby, Ste-Cécile-de-Milton, Roxton Pond et de St-Alphonse de Granby;

**CONSIDÉRANT** les objectifs poursuivis par la Commission scolaire dans la répartition de sa clientèle scolaire, dont :

- La recherche de l'équilibre de la clientèle scolaire résidant dans le secteur scolaire des différentes écoles et leur capacité.
- La maximisation de l'utilisation de ses infrastructures scolaires.

**CONSIDÉRANT** les propositions de division des secteurs scolaires pour les municipalités mentionnées précédemment;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Monsieur Claude Nadeau

# 36-01-30-004

**D'ADOPTER** la nouvelle division des secteurs scolaires telle que présentée par le directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire en vue des consultations publiques.

**POUR : 12**

**CONTRE : 1**

**ABSTENTION : 3**

Adopté à la majorité.

### 6.4 RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

Ayant dénoncé leur intérêt, Messieurs Claude Nadeau, Pascal Lavigne et Mesdames Marie-Josée Cornay, Mélanie Huard et Suzie Lambert quittent à 20 h 22.

Mesdames France Choinière, Marie Claude Noiseux et Monsieur Pierre Lavoie ayant signé le formulaire de renonciation à l'action collective demeure dans la salle.

20CC1718-057

#### 6.4.1 RECOURS COLLECTIF – ORIENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de Cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais chargés aux parents ;

**CONSIDÉRANT** le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice du recours collectif ;

**CONSIDÉRANT** la signification de la Demande introductive d'instance en action collective à la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* le 22 juin 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la police d'assurance responsabilité dont elle bénéficie, la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* a avisé ses assureurs du recours collectif ;

**CONSIDÉRANT** l'acte d'intervention forcée, nommé appel en garantie des assureurs responsabilité, déposé à la Cour le 30 octobre dernier à l'encontre des assureurs de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* dans le dossier du recours collectif ;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* désire que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs ;

Il est proposé par Madame Geneviève Perron appuyé par Madame Marie Claude Noiseux

**DE MANDATER** la secrétaire générale à informer les procureurs représentant la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* dans l'action collective, soit le cabinet Morency société d'avocats, que la Commission scolaire exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.

Adopté à l'unanimité.

Messieurs Claude Nadeau, Pascal Lavigne et Mesdames Marie-Josée Cornay, Mélanie Huard et Suzie Lambert reviennent à 20 h 25.

## **7. POINTS D'INFORMATION**

### **7.1 PAROLE AU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Madame Jeannine Barsalou revient sur le décès de Madame France Lambert, ancienne commissaire de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs. Elle traite également du souper-conférence à l'école Jean-Jacques-Bertrand.

Madame Georgette Beauregard Boivin traite du souper spaghetti de l'école de l'Orée-des-Cantons.

Monsieur Paul Sarrazin ajoute des éléments quant au projet du parc-école de l'école de l'Orée-des-Cantons.

Madame Suzie Lambert mentionne le Programme d'éducation internationale (PEI) à l'école Saint-Édouard et le déroulement satisfaisant. Elle revient sur la foire des artisans de l'école Saint-Joseph de Granby et du projet OSEntreprendre de l'école des Bâtisseurs.

### **7.2 PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La Direction générale n'a pas d'élément d'information particulier à transmettre.

20CC1718-058

## **8. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Madame Marie Claude Noiseux

**DE LEVER** la séance ordinaire à 20 h 31.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Président

“

“

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

“

“